

Tribunal de la dotation de la fonction publique

2014-2015

**Rapport sur les plans et les
priorités**

*L'honorable Shelly Glover, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et des
Langues officielles*

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président du Tribunal de la dotation de la fonction publique, 2014

No de cat. SQ2-2/2014F-PDF
ISSN 2292-4213

Ce document est disponible sur le site Web du Tribunal de la dotation de la fonction publique au <http://www.psst-tdfp.gc.ca>

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

BUDGET DES DÉPENSES 2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères: Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)

- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leurs RPP respectifs.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le [site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor](#).ⁱ

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes - des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - [Rapport 15ⁱⁱ](#)) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - [Rapport 7ⁱⁱⁱ](#)) en 2012 - à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programmes au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

Des changements spécifiques comprennent :

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revues pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document

Les RPP sont divisés en quatre sections:

Section I: Survol des dépenses de l'organisation

Le Survol des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé « Faits saillants de la planification ». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III: Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant pour chaque ministère. Le lecteur trouvera également un lien vers le rapport sur les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par le Ministre des finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV: Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes

Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental

Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit

Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépense prévue

Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1^{er} février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)

Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Dépenses budgétaires Vs. Non budgétaires

Dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et de capital; paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et paiements aux sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, placements et avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Programme

Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé

Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu

Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada

Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'un ministère.

Secteurs de dépenses

Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a [quatre secteurs de dépenses](#)^{iv} (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)

Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple: les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message du président	1
Section I: Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation.....	3
Profil organisationnel	3
Contexte organisationnel	4
Raison d'être	4
Responsabilités	4
Résultat(s) stratégique(s) et Architecture d'alignement des programmes (AAP).....	4
Priorités organisationnelles	5
Analyses des risques.....	7
Dépenses prévues	8
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada	10
Tendances relatives aux dépenses du ministère	11
Budget des dépenses par crédits votés.....	12
Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) ..	12
Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique	13
Résultat stratégique.....	13
Programme.....	14
Services internes.....	15
Section III: Renseignements supplémentaires	17
État des résultats prospectif	17
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires.....	18
Dépenses fiscales et évaluations	18
Section IV: Coordonnées de l'organisation	21
Notes de fin de document	21

Message du président

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015 du Tribunal de la dotation de la fonction publique.

En décembre 2013, les dispositions de la *Loi d'exécution du budget* visant à fusionner la Commission des relations de travail dans la fonction publique (l'ancienne Commission) et le Tribunal de la dotation de la fonction publique (le Tribunal) ont obtenu la sanction royale.

La nouvelle Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique (CRTEFP) sera chargée des affaires dont l'ancienne Commission et le Tribunal étaient chargés au titre de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, respectivement.

Les dispositions créant la CRTEFP entreront en vigueur à une date qui sera fixée par décret. D'ici là, les deux organisations continueront de fonctionner indépendamment l'une de l'autre, tout en travaillant conjointement, ainsi qu'avec les intervenants, à la mise en place de la CRTEFP.

Durant la période de transition, le Tribunal continuera de fournir en temps opportun des services de résolution des plaintes pertinents tout en améliorant ses services. À cette fin, le Tribunal effectuera la mise en œuvre complète de son nouveau système de gestion de cas afin d'optimiser son processus de gestion des plaintes; il ajoutera le processus d'audience accélérée à sa pratique opérationnelle normale pour réduire les coûts et les délais liés aux audiences; il offrira une formation en ligne sur la médiation qui est plus accessible et économique; enfin, il favorisera le partage des installations de vidéoconférence des ministères pour tirer profit des ressources limitées.

Le Tribunal entend continuer d'évaluer et d'améliorer ses activités régulières afin d'assurer l'excellence dans la prestation des services.

Guy Giguère
Président et premier dirigeant



Section I: Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre: L'honorable Shelly Glover, C.P., députée

Administrateur général: Guy Giguère, Tribunal de la dotation de la fonction publique
Président et premier dirigeant

Portefeuille ministériel: Le Tribunal fait partie du portefeuille de Patrimoine canadien.

Année de création: La LEFP est entrée en vigueur le 31 décembre 2005.

Principales autorités législatives: [*Loi sur l'emploi dans la fonction publique \(LEFP\)*](#)^v

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Tribunal de la dotation de la fonction publique (le Tribunal) est un organisme indépendant et quasi judiciaire créé en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP) pour instruire les plaintes liées aux nominations internes et aux mises en disponibilité au sein de la fonction publique fédérale. Le Tribunal tient des audiences, des conférences de règlement et des séances de médiation afin de régler les plaintes.

Pour remplir son mandat, le Tribunal favorise des pratiques de dotation équitables et transparentes, contribue à bâtir une fonction publique fondée sur le mérite, qui incarne la dualité linguistique et les droits de la personne et qui vise l'excellence.

Responsabilités

Le Tribunal tire son mandat de la LEFP et est chargé d'examiner les plaintes présentées en vertu de la *Loi* en ce qui concerne les processus de nomination internes et de mise en disponibilité au sein de la fonction publique fédérale, et de statuer sur celles-ci de manière impartiale et en temps opportun.

Résultat(s) stratégique(s) et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

- 1 Résultat stratégique :** Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité à la fonction publique fédérale.

- 1.1 Programme :** Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type ¹	Résultat stratégique
Processus efficaces, simplifiés et bien documentés	Permanente	Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité à la fonction publique fédérale
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation optimale des services de résolution de conflits par les parties permet de s'assurer que ces services sont pertinents et efficaces et qu'ils continuent de répondre aux besoins des clients. • Le fait de régler les plaintes de façon plus efficace offre une valeur accrue à la population canadienne grâce à la diminution des ressources humaines et financières affectées au processus. <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau système de gestion des cas sera pleinement mis en œuvre de façon à optimiser le processus de gestion des plaintes. • Le processus d'audience accélérée sera ajouté à la boîte à outils sur la résolution des différends du Tribunal. • Les Services de médiation mettront à l'essai une formation sur la médiation offerte en ligne par webémission, qui est donc plus accessible et économique. • Des ressources seront mises à profit pour l'exécution des programmes; par exemple, le partage d'une infrastructure organisationnelle centrale de vidéoconférence pour les services d'audience. 		

¹ Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Si un autre type de priorité propre au ministère est présenté, il faut en expliquer la signification.

Priorité	Type ¹	Résultat stratégique
Publication des motifs de décision en temps opportun	Permanente	Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité à la fonction publique fédérale
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> Les décisions du Tribunal doivent être judicieuses, bien étayées et rendues en temps opportun; dans l'ensemble, le Tribunal a établi une cible selon laquelle 80 % des décisions doivent être rendues dans les quatre mois suivant l'audience. <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir les processus et les pratiques actuelles de publication des décisions, y compris le processus d'audience accélérée Permettre une plus grande utilisation de la vidéoconférence pour les audiences 		

Priorité	Type ¹	Résultat stratégique
Lieu de travail où les employés se sentent valorisés et sont conscients de l'importance de leur contribution	Permanente	Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité à la fonction publique fédérale
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> La promotion d'un lieu de travail où le personnel est conscient de la valeur de sa contribution et adhère aux valeurs du Tribunal permet de favoriser une culture positive qui motive les employés. <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> Offrir aux employés des occasions de perfectionnement 		

Analyses des risques

Risques principaux

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
<p>Le caractère imprévisible de la charge de travail du Tribunal constitue un défi permanent. Dans un contexte où le gouvernement poursuit ses réductions et son réaménagement des effectifs de la fonction publique, le Tribunal pourrait avoir à gérer un nombre accru de plaintes portant sur les mises en disponibilité et les nominations.</p>	<p>Le Tribunal dispose d'un processus pour gérer l'accroissement éventuel du nombre de plaintes et de leur complexité, particulièrement pour les plaintes relatives aux mises en disponibilité.</p>	<p>Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i></p>
<p>Le Tribunal doit composer avec le roulement des employés et des membres, principalement en raison des départs à la retraite et des possibilités de perfectionnement professionnel.</p>	<p>Le Tribunal s'est doté d'un plan intégré des ressources humaines et des activités, et il continuera de recruter de nouveaux employés et membres et d'assurer leur intégration efficace, ainsi que d'offrir des possibilités d'apprentissage pour favoriser l'engagement des employés et leur maintien en poste.</p>	<p>Services internes</p>

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues—En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
5 481 116	5 481 116	5 481 116	5 481 116

Ressources humaines (Équivalent temps plein—ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
38	38	38

Sommaire de planification budgétaire pour le Résultat Stratégique et le Programme (En dollars)

Résultat Stratégique, Programme et Services internes	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
Résultat stratégique 1 : Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité à la fonction publique fédérale.							
Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>	3 644 333	3 747 033	3 780 444	4 003 475	4 003 475	4 003 475	4 003 475
Total partiel Résultat stratégique 1	3 644 333	3 747 033	3 780 444	4 003 475	4 003 475	4 003 475	4 003 475
Total partiel Services internes	1 291 743	1 361 774	1 299 119	1 477 641	1 477 641	1 477 641	1 477 641
Total	4 936 076	5 108 807	5 079 563	5 481 116	5 481 116	5 481 116	5 481 116

En 2014-2015, le Tribunal prévoit dépenser 5,5 millions de dollars afin d'obtenir les résultats attendus de son activité de programme et de son résultat stratégique.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014–2015 par [Secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental](#) (En dollars)

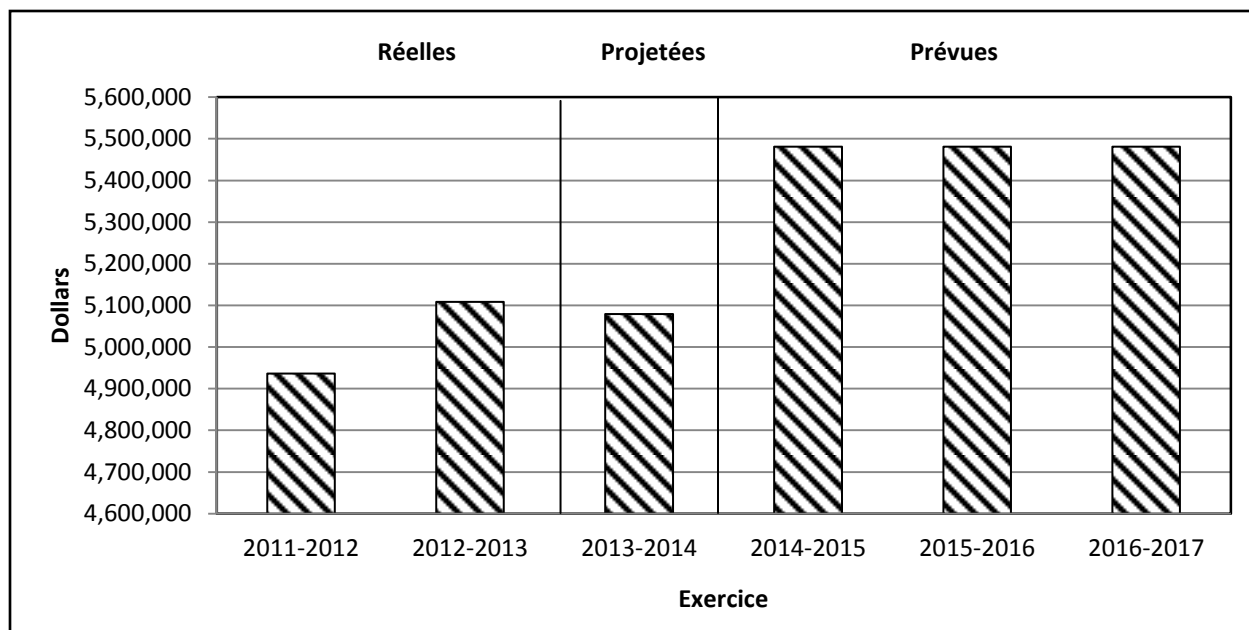
Résultat Stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
1 Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité à la fonction publique fédérale	1.1 Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	4 003 475

Total des dépenses prévues par Secteurs de dépenses (En dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires gouvernementales	4 003 475

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère



La figure ci-dessus présente la tendance des dépenses du Tribunal de 2011-2012 à 2016-2017.

Les dépenses illustrées par le graphique pour les exercices 2011-2012 à 2012-2013 constituent les résultats réels, tels qu'ils ont été présentés dans les Comptes publics du Canada. De 2011-2012 à 2012-2013, les dépenses ont augmenté de 3,5 %, principalement en raison des investissements effectués dans le nouveau système de gestion des cas. En 2013-2014, les dépenses devraient être inférieures de 1 % aux dépenses réelles de 2012-2013. Le Tribunal a continué d'investir dans le système de gestion des cas, mais il a réduit ses dépenses en personnel grâce à l'attrition. Le Tribunal a aussi diminué ses dépenses globales grâce aux audiences accélérées, aux conférences de règlement et à la vidéoconférence, qui a été davantage utilisée.

Pour 2014-2015 à 2016-2017, le total des dépenses correspond aux dépenses prévues et se limite au financement que le Tribunal compte recevoir dans le Budget principal des dépenses, qui est plutôt stable depuis quelques années. La variation est principalement due aux changements visant la provenance des fonds liés aux conventions collectives.

Budget des dépenses par crédits votés

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels du Tribunal de la dotation de la fonction publique, prière de consulter le [Budget principal des dépenses 2014-2015](#).^{vi}

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

Le Tribunal de la dotation de la fonction publique s'assure que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique: Résolution juste et impartiale des différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité à la fonction publique fédérale.

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Pourcentage de plaintes soumises au contrôle judiciaire au motif que le Tribunal n'a pas respecté un principe de justice naturelle, l'équité procédurale ou toute autre procédure	Moins de 5 %	mars 2015

Programme 1.1: Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

Description : Le Tribunal tient des audiences et offre des services de médiation dans le but de régler les plaintes.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
4 003 475	4 003 475	4 003 475	4 003 475

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
28	28	28

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Décisions judiciaires et bien étayées rendues par le Tribunal en temps opportun	Pourcentage de décisions dont les motifs sont diffusés dans les quatre mois suivant l'audience	80 %	mars 2015
	Pourcentage de décisions du Tribunal confirmées à la suite d'un contrôle judiciaire	95 %	mars 2015
Utilisation optimale des services de résolution des conflits du Tribunal par les parties	Pourcentage de séances de médiation qui ont donné lieu au retrait de la plainte	70 %	mars 2015

Faits saillants de la planification

Le nouveau système de gestion des cas sera pleinement mis en œuvre de façon à optimiser le processus de gestion des plaintes. Le Tribunal utilisera les renseignements provenant du système de gestion des cas pour surveiller les délais de présentation des décisions et modifier ses procédures internes pour assurer l'utilisation optimale des ressources.

Le Tribunal ajoutera le processus d'audience accélérée à sa boîte à outils sur la résolution des différends; celui-ci vise à réduire considérablement, dans certains types de cas, les délais associés aux audiences et à la publication des décisions écrites.

Les Services de médiation mettront à l'essai une formation sur la médiation offerte en ligne par webémission, qui est donc plus accessible et économique.

Le Tribunal encouragera sa clientèle à partager une infrastructure organisationnelle centrale de vidéoconférence pour les services d'audience afin de mettre à profit les ressources dans l'exécution des programmes.

Services internes

Description :

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants: services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
1 477 641	1 477 641	1 477 641	1 477 641

Ressources humaines (ETP)

2014–2015	2015–2016	2016–2017
10	10	10

Faits saillants de la planification

Le Tribunal continuera d'assurer une communication appropriée et opportune. Il continuera également d'offrir à ses employés et à ses membres des occasions de bien connaître le mandat de l'organisation et la façon dont ils contribuent à sa réalisation.

Le Tribunal de la dotation de la fonction publique contribue à l'atteinte des objectifs du Écologisation des opérations gouvernementales grâce à son programme des Services internes. Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les activités du Tribunal de la dotation de la fonction publique en consultant [le tableau de renseignements supplémentaires « Écologisation des opérations gouvernementales »](#).^{vii}

Section III: Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats du Tribunal de la dotation de la fonction publique. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établis sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, peut être trouvé sur le [site Web du Tribunal de la dotation de la fonction publique](#).^{viii}

État des résultats condensé prospectif

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (En dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	5 538 765	6 246 125	707 359
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net	5 538 765	6 246 125	707 359

Le Tribunal prévoit dépenser 6,2 millions de dollars, selon le Budget principal des dépenses de 2014-2015, le Budget supplémentaire des dépenses et les sommes devant être allouées à la fin de l'exercice à partir des crédits centraux du Conseil du Trésor. La majorité des fonds, soit 4,5 millions de dollars ou 73 %, seront affectés au programme d'arbitrage et de médiation pour les plaintes déposées en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. Le reste ira aux services internes (soit 1,7 million de dollars ou 27 % des fonds).

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015 sont publiés sur le [site Web du Tribunal de la dotation de la fonction publique](#).^{ix}

- Écologisation des opérations gouvernementales

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée [Dépenses fiscales et évaluations](#).^x Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV: Coordonnées de l'organisation

Tel que présenté dans les [Services d'annuaires gouvernementaux électroniques](#)^{xi}

Tribunal de la dotation de la fonction publique
6e étage, Tour Ouest, 240, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0A5
Canada
Téléphone : 866-637-4491
Télécopieur : 613-949-6551
Web : <http://www.psst-tdfp.gc.ca>

Notes de fin de document

- i. Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>.
- ii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F>.
- iii. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F>.
- iv. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>.
- v. *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-33.01/>.
- vi. Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>.
- vii. Tableau de renseignements supplémentaires « Écologisation des opérations gouvernementales », <http://www.psst.gc.ca/article.asp?id=5685>.
- viii. État des résultats prospectif, <http://www.psst.gc.ca/article.asp?id=5700>.
- ix. Tableau de renseignements supplémentaires « Écologisation des opérations gouvernementales », <http://www.psst.gc.ca/article.asp?id=5685>.

- x. Dépenses fiscales du Gouvernement du Canada, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>.
- xi. Services d'annuaires gouvernementaux électroniques,
<http://sage-geds.gc.ca/cgi-bin/direct500/fra/TF?FN=index.htm&wb48617274=587F5281>.